



COMMISSION EUROPÉENNE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PV(2001) 1521 final

Bruxelles, le 8 mai 2001

DOCUMENT INTERNE

PROCÈS-VERBAL

de la mille cinq-cent-vingt-et-unième réunion de la Commission

tenue à Bruxelles

(Breydel)

le mercredi 2 mai 2001

(matin)

—

Le présent procès-verbal a été adopté par la Commission lors de sa 1522ème réunion tenue à Bruxelles, le 8 mai 2001.

Il comprend 23 pages.

Romano PRODI

Président

D. O'SULLIVAN

Secrétaire Général

TABLE DES MATIÈRES

Liste des participants	5-6
-------------------------------	------------

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2001) 1521/3; SEC(2001) 671/2)	7
2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2001) 1521)	7
3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1520EME RÉUNION DE LA COMMISSION (25 AVRIL 2001) (PV(2001) 1520 ET /2 ; PV(2001) 1520, 2EME PARTIE ET /2)	7
4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN	8
5. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (SI(2001) 416 ; SI(2001) 434)	11
6. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE : (SEC(2001) 690)	12
7. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS	12
7.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES (SEC(2001) 672 À /5)	12
7.2. PROCÉDURES ÉCRITES SPÉCIALEMENT SIGNALÉES (SEC(2001) 674)	12
7.3. PROCÉDURES D'HABILITATION APPROUVÉES (SEC(2001) 675 À /5 ; SEC(2001) 676 À /5)	12
8. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SEC(2001) 677 ET /2)	13

8.1. NOMINATIONS DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION	13
8.2. AVIS DE VACANCE D'EMPLOI	13
8.3. APPLICATION DE L'ARTICLE 50 DU STATUT	14
8.4. PREMIERE COMMUNICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 50 DU STATUT.....	14
9. CONSTRUCTION NAVALE - 4EME RAPPORT SUR LA SITUATION DANS LE MONDE (COM(2001) 219 ET /2)	15
10. AVANT-PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF ET SUPPLEMENTAIRE N° 3/2001 (SEC(2001) 663).....	15
11. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SUITE DU POINT 8)	15
12. EDIFIER UN PARTENARIAT EFFICACE AVEC LES NATIONS- UNIES DANS LES DOMAINES DU DEVELOPPMENT ET DES AFFAIRES HUMANITAIRES (COM(2001) 231 À /6 ; SEC(2001) 687)	18
13. PROJET DE REGLEMENT DE LA COMMISSION PORTANT MODALITES D'APPLICATION DU REGLEMENT (CEE) 404/93 DU CONSEIL EN CE QUI CONCERNE LE REGIME D'IMPORTATION DE BANANES DANS LA COMMUNAUTE (C(2001) 1160 ET /2).....	19
14. TRAVAUX DU CONSEIL (SI(2001) 439).....	20
14.1. DÉROULEMENT DU CONSEIL "AGRICULTURE" - LUXEMBOURG, 24 AVRIL 2001 (SI(2001) 427).....	20
14.2. DÉROULEMENT DU CONSEIL "PÊCHE"- LUXEMBOURG, 25 AVRIL 2001 (SI(2001) 419).....	21
15. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS.....	21

16. DIVERS.....	22
16.1. <i>CELEBRATION DE L'INTRODUCTION DES BILLETS ET PIECES EN EUROS</i>	22
16.2. <i>AVENIR DE L'UNION</i>	22

Séance unique : mercredi 2 mai 2001 (matin)

La séance est ouverte à 9h20 par M. le Président PRODI.

Etaient présents :

M. PRODI	Président
M. KINNOCK	Vice-Président
Mme de PALACIO	Vice-Présidente
M. MONTI	Membre
M. FISCHLER	Membre
M. LIIKANEN	Membre
M. BOLKESTEIN	Membre
M. BUSQUIN	Membre
M. SOLBES	Membre
M. NIELSON	Membre
M. VERHEUGEN	Membre
M. LAMY	Membre
M. BYRNE	Membre
M. BARNIER	Membre
Mme REDING	Membre
Mme SCHREYER	Membre
Mme WALLSTRÖM	Membre
M. VITORINO	Membre
Mme DIAMANTOPOULOU	Membre

Etait excusé :

M. PATTEN	Membre
-----------	--------

Assistent à la séance en l'absence des Membres de la Commission

M. CARY

Chef de cabinet de M. PATTEN

Assistent également à la séance

M. ROSAS

Directeur général f.f. du Service juridique

M. PETITE

Chef de cabinet de M. le PRÉSIDENT

M. MANSERVISI

Chef de cabinet adjoint de M. le PRÉSIDENT

Point 11

M. GUSSETTI

Membre du cabinet de M. le PRÉSIDENT

Point 15

M. SMULDERS

Membre du cabinet de M. le PRÉSIDENT

Point 15

M. FAULL

Porte-Parole de la Commission

M. MERSCH

Chef d'unité adjoint DG "Presse et Communication"

Le secrétariat était assuré par M. D. O'SULLIVAN, Secrétaire général, assisté de M. S. BISARRE, Directeur au Secrétariat général.

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION

(OJ(2001) 1521/3; SEC(2001) 671/2)

La Commission prend note de l'ordre du jour de sa présente réunion et de la liste des points prévus pour figurer à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET

(SEC(2001) 1521)

La Commission procède à l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général sur les résultats de la réunion hebdomadaire des Chefs de Cabinet, tenue le lundi 30 avril 2001.

3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1520^{EME} RÉUNION DE LA COMMISSION (25 AVRIL 2001)

(PV(2001) 1520 ET /2 ; PV(2001) 1520, 2^{EME} PARTIE ET /2)

La Commission approuve les projets de procès-verbaux de sa 1520^{ème} réunion.

4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES

(SP(2001) 1407)

La Commission prend acte du compte rendu de la réunion du GAP qui s'est tenue le jeudi 26 avril 2001.

Elle examine particulièrement les dossiers suivants :

a) Relations interinstitutionnelles

(Point 1 du compte rendu du GAP)

Procédure de codécision art. 251 TCE

La Commission prend note de l'état de la situation des dossiers en 1ère et 2ème lecture au Parlement européen. Elle encourage les services à poursuivre de façon active les contacts informels utiles, au niveau approprié, avec les représentants du Conseil et du Parlement européen, notamment pour les dossiers signalés aux documents SP(2001) 59 et SPI(2001) 60 comme susceptibles d'être clôturés à ce stade.

Information du Parlement européen sur la réunion hebdomadaire de la Commission

- Communication de la Commission sur les décisions prises lors de sa 1521ème réunion (2 mai 2001 – session plénière à Bruxelles)

La Commission décide que cette communication sera effectuée par M. NIELSON sur le partenariat avec les Nations-Unies dans les domaines du développement et des affaires humanitaires ou, à défaut, par M. LIIKANEN sur la construction navale.

- Communication de la Commission sur les décisions prises lors de sa 1522ème réunion (8 mai 2001- pas de session plénière)

A ce stade, et dans l'éventualité de la tenue d'une Conférence des Présidents ouverte, la Commission décide que cette communication sera effectuée par Mme de PALACIO sur le partenariat énergétique avec la Russie ou, à défaut, par Mme SCHREYER sur la lutte contre la fraude.

Rationalisation du processus décisionnel dans le cadre de la procédure de codécision

(SP(2001) 1330)

La Commission prend acte du document SP(2001) 1330. Elle note que les propositions qu'il contient feront l'objet d'une note explicative qui sera préparée par le SG.D, en accord avec les autres services concernés, que les modifications nécessaires seront apportées au Manuel des procédures opérationnelles, et que les coordonnateurs parlementaires en seront informés lors de leur réunion mensuelle avec le Secrétariat général.

b) Préparation de la session plénière de mai I 2001

(Point 2 du compte rendu du GAP)

La Commission, conformément aux règles en vigueur, autorise les Membres de la Commission compétents, en accord avec M. le PRESIDENT et Mme de PALACIO et, le cas échéant, les Membres associés, à prendre position sur les amendements demandés par le Parlement à l'égard de ses propositions.

Elle examine plus particulièrement les dossiers législatifs ci-après :

2ème lecture

- Rapport ROTH-BEHRENDT, Maladies animales et santé publique : lutte contre les encéphalopathies spongiformes transmissibles EST, COM(1998) 623 – 98/0323 (COD).

La Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2001) 1392, qui conduit au rejet de tous les amendements.

Habilitations

La Commission habilite, en vertu de l'article 13 de son règlement, M. BYRNE, en accord avec M. le PRESIDENT et le Membre responsable des relations avec le Parlement européen et, le cas échéant, les Membres associés, à adopter et à transmettre au Conseil, conformément à l'article 251.2.c du traité, dès que le Parlement se sera prononcé, son avis sur les amendements, assorti éventuellement d'une proposition modifiée, sur base de la ligne de conduite indiquée au document SP(2001) 1392 pour le dossier suivant :

- Rapport ROTH-BEHRENDT, Maladies animales et santé publique : lutte contre les encéphalopathies spongiformes transmissibles EST, COM(1998) 623 – 98/0323 (COD).

1ère lecture

- Rapport CASHMAN, Accès au public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, COM(2000) 30 – 00/0032 (COD).

La Commission prend note du document SP(2001) 1393 et se réfère également à ses délibérations sur ce dossier lors de sa réunion du 25 avril (PV(2001) 1520, point 11).

c) Suites données aux avis et résolutions du Parlement

(Point 5 du compte rendu du GAP)

La Commission adopte le document SP(2001) 1329 portant communication sur les suites données aux avis et résolutions adoptées par le Parlement européen lors de la session de Mars 2001.

**5. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS
(SI(2001) 416 ; SI(2001) 434)**

La Commission prend note des rapports présentés par le Secrétariat général sur les travaux du Comité des Représentants permanents.

Elle examine particulièrement les dossiers suivants :

**5.1 PROPOSITION MODIFIÉE DE TREIZIÈME DIRECTIVE DU
PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL EN MATIÈRE DE DROIT
DES SOCIÉTÉS CONCERNANT LES OFFRES PUBLIQUES
D'ACQUISITION (OPA)
(SI(2001) 416)**

La Commission prend note du dernier état d'évolution du dossier, tel que décrit dans le document SI(2001) 416).

**5.2 ACCORD CONCERNANT L'ACCÈS DU PARLEMENT EUROPÉEN
AUX INFORMATIONS CLASSIFIÉES DU CONSEIL
(SI(2001) 434)**

La Commission examine le projet d'accord concernant l'accès du Parlement européen aux informations classifiées du Conseil, et notamment les dispositions relatives au traitement des informations classifiées relevant du domaine de la politique de sécurité et de défense d'une part et du domaine de la justice et des affaires intérieures d'autre part.

Elle note que les contacts appropriés seront poursuivis avec le Parlement européen et le Conseil afin de faire en sorte que les informations relevant de ces deux domaines distincts fassent l'objet d'un traitement différencié.

**6. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE :
(SEC(2001) 690)**

***INFRACTIONS - RAPPORT B1/2001 : LISTE DE PROPOSITIONS DE MISE
EN DEMEURE POUR LESQUELLES LE TEXTE A NOTIFIER EST
MAINTENANT PARVENU AU SECRETARIAT GENERAL
CONFORMEMENT AUX REGLES DE PROCEDURE***

La Commission adopte les décisions reprises au document SEC(2001) 690.

7. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS

7.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES

(SEC(2001) 672 À /5)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 23 au 27 avril 2001.

7.2. PROCÉDURES ÉCRITES SPÉCIALEMENT SIGNALÉES

(SEC(2001) 674)

La Commission prend note des procédures écrites qui lui sont spécialement signalées, engagées pendant la période du 23 au 27 avril 2001.

7.3. PROCÉDURES D'HABILITATION APPROUVÉES

(SEC(2001) 675 À /5 ; SEC(2001) 676 À /5)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 23 au 27 avril 2001.

8. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES
(SEC(2001) 677 ET /2)

QUESTIONS ADMINISTRATIVES
(PERS(2001) 147)

8.1. NOMINATIONS DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION

DG TAXUD.B - Poste de grade A2 de Directeur

La Commission est saisie des candidatures présentées pour le pourvoi du poste de grade A2 de Directeur à la Direction générale "Fiscalité et union douanière" au titre de l'article 29 § 1 a) du Statut, par MM. Luigi CASELLA, Pierre FAUCHERAND, François NIZERY, Jorn SACK, Paul VANDOREN et Alexander WIEDOW (PERS(2001) 17, /2, /3 et /5).

La Commission prend note des avis du Comité consultatif des nominations, rendus les 15 février et 16 mars 2001 (PERS(2001) 17/4 et /6).

La Commission procède à un examen comparatif des mérites des candidats en fonction des caractéristiques du poste. Après avoir également examiné les rapports sur la compétence, le rendement et la conduite dans le service de chacun des candidats, la Commission, sur proposition de M. KINNOCK, et en accord avec M. BOLKESTEIN, décide de nommer M. WIEDOW au poste vacant en cause.

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 16 mai 2001.

8.2. AVIS DE VACANCE D'EMPLOI

JRC.J - Poste de grade A2 de Directeur

La Commission approuve l'avis de vacance d'emploi repris au document PERS(2001) 149 et charge la DG "Personnel et Administration" de procéder à sa publication.

8.3. APPLICATION DE L'ARTICLE 50 DU STATUT

La Commission poursuit les délibérations engagées sur ce point lors de sa réunion du 13 mars 2001 (PV(2001) 1515).

La Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRÉSIDENT et M. BARNIER, adopte la décision reprise au document PERS(2001)149, d'appliquer la deuxième phase de la procédure prévue à l'article 50 du Statut à Mme Elisabeth SLAVKOFF, fonctionnaire de grade A2 et actuellement Directeur de la Direction C « Interventions en Allemagne, Danemark, Finlande, Irlande, Royaume-Uni et Suède » à la Direction générale "Politique régionale".

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 1er août 2001.

8.4. PREMIERE COMMUNICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 50 DU STATUT

La Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRÉSIDENT et M. PATTEN, décide d'engager la première phase de la procédure prévue à l'article 50 à l'égard de M. Angel VIÑAS, fonctionnaire de grade A2 et actuellement Directeur de la Direction B « Relations multilatérales et droits de l'homme » à la Direction générale "Relations extérieures".

M. le PRÉSIDENT adressera à M. VIÑAS une lettre lui notifiant l'intention de la Commission de lui appliquer la mesure visée à l'article 50, en lui demandant une réponse avant le 5 juin 2001.

9. CONSTRUCTION NAVALE - 4EME RAPPORT SUR LA SITUATION DANS LE MONDE
(COM(2001) 219 ET /2)

La Commission adopte le quatrième rapport sur la situation de la construction navale dans le monde, repris au document COM(2001) 219, et décide de le transmettre au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des Régions.

10. AVANT-PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF ET SUPPLEMENTAIRE N° 3/2001
(SEC(2001) 663)

La Commission approuve l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire n°3/2001 repris au document SEC(2001) 663 et décide de le transmettre au Conseil et au Parlement européen.

11. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SUITE DU POINT 8)

SG – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME ET CREATION D'UN GROUPE AUTONOME « GROUPE DES CONSEILLERS POLITIQUES »
(PERS(2001) 150/2)

M. le PRÉSIDENT introduit une proposition de modification de l'organigramme du Secrétariat général qui comporte les éléments essentiels suivants :

- la transformation de l'actuelle Direction F « Cellule de prospective » en un service autonome appelé « Groupe des Conseillers politiques », et administrativement rattaché à M. le PRÉSIDENT ;

- la création d'une nouvelle Direction F « Questions institutionnelles et de gouvernance » auprès du Secrétariat général pour mettre en place la structure nécessaire afin de tenir compte notamment de la déclaration annexée au Traité de Nice sur l'avenir de l'Union ;
- la création d'une nouvelle unité « Transmission électronique des documents » auprès de la Direction A « Greffe » ;
- la création d'une nouvelle unité « IRMS » auprès de la Direction C, résultant de l'intégration au Secrétariat général de l'application « *Integrated Resources Management System* » ;
- la modification de la structure de la Direction E « Relations avec le Parlement européen, le Médiateur européen, le Comité économique et social et le Comité des Régions » par la suppression d'une unité, sans modification des compétences de la Direction.

Il souligne que le nouveau « Groupe des Conseillers politiques », tout en étant administrativement rattaché au Président, sera au service de la Commission dans son ensemble, et encourage tous les Membres à avoir recours à ce service. Le « Groupe » devra établir un programme de travail annuel qui sera soumis à l'approbation du Collège.

Il rappelle également le rôle stratégique du Secrétariat général pour garantir le bon fonctionnement de l'Institution et assurer une programmation rationnelle de ses travaux.

La Commission procède à un échange de vues approfondi sur la nouvelle structure proposée, et en particulier sur le mandat et la méthode de travail du nouveau Groupe des Conseillers politiques.

Elle note que le mandat du « Groupe » doit être clarifié pour éviter tout empiètement sur le rôle de programmation des politiques qui incombe à la Commission et à chaque Membre individuellement, et tout double emploi avec les

fonctions assumées par l'unité SG.C.1 « Planification stratégique et programmation ».

Elle convient que le « Groupe » devra enrichir son propre processus de réflexion et améliorer l'efficacité de son intervention en assurant la liaison avec un réseau d'instances de réflexion comparables existant dans les différents Etats membres.

Elle prend note également des observations formulées par Mme de PALACIO concernant l'importance de la Direction E « Relations avec le Parlement européen, le Médiateur européen, le Comité économique et social et le Comité des Régions », pour assurer une collaboration efficace avec toutes ces institutions dont le rôle est appelé à croître.

Moyennant ces précisions, la Commission adopte la communication reprise dans le document PERS(2001) 150/2, à savoir :

- la création du Groupe des Conseillers politiques en tant que service autonome ainsi que son organigramme tel que figurant en annexe I. L'organigramme entre en vigueur le 16 mai 2001.
- les modifications de l'organigramme du Secrétariat général et les dispositions qui en découlent en matière de personnel telles que figurant en annexe II. Ces modifications entrent en vigueur le 16 mai 2001.
- les modifications de l'organigramme du Secrétariat général et les dispositions qui en découlent en matière de personnel telles que figurant en annexe III. Ces modifications entrent en vigueur le 1er octobre 2001.

12. EDIFIER UN PARTENARIAT EFFICACE AVEC LES NATIONS-UNIES DANS LES DOMAINES DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES HUMANITAIRES

(COM(2001) 231 À /6 ; SEC(2001) 687)

M. NIELSON présente une communication relative à l'édification d'un partenariat efficace avec les Nations-Unies dans les domaines du développement et des affaires humanitaires.

Il souligne que, bien que les relations avec les Nations-Unies couvrent actuellement tous les domaines des relations extérieures de l'Union européenne ainsi que ceux couverts par la Charte des Nations-Unies, il est opportun d'essayer de les renforcer en premier lieu dans les domaines du développement et des affaires humanitaires, sur lesquels un consensus sur les objectifs à poursuivre et les stratégies à mettre en œuvre s'est récemment dégagé sur la scène mondiale.

Il précise que les recommandations portent essentiellement sur une remise en cause des procédures et des modes de faire afin de renforcer la coordination et le dialogue entre les deux parties : au niveau politique, l'objectif doit être, chaque fois que cela est possible, de parler d'une seule voix ; au niveau opérationnel, il s'agira de définir des domaines d'intérêt commun afin d'assurer une meilleure articulation et une meilleure complémentarité entre les interventions effectuées de part et d'autre.

Il note que, du côté de l'Union, ce processus exigera également une meilleure coordination avec les Etats membres et une simplification des procédures budgétaires et financières internes.

La Commission adopte la communication reprise au document COM(2001) 231/6 et décide de la transmettre au Parlement européen et au Conseil.

Elle note qu'elle sera saisie ultérieurement d'une communication plus large sur le thème des relations générales entre l'Union et l'ONU et du renforcement de la coopération dans les domaines de la prévention des conflits et de la gestion des crises.

**13. PROJET DE REGLEMENT DE LA COMMISSION PORTANT MODALITES D'APPLICATION DU REGLEMENT (CEE) 404/93 DU CONSEIL EN CE QUI CONCERNE LE REGIME D'IMPORTATION DE BANANES DANS LA COMMUNAUTE
(C(2001) 1160 ET /2)**

La Commission reprend les délibérations entamées lors de sa réunion du 11 avril 2001 (PV(2001) 1519, point 14) relatives à la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis sur le régime à l'importation de bananes dans la Communauté.

M. FISCHLER et M. LAMY informent la Commission sur les derniers développements intervenus sur ce dossier.

M. FISCHLER annonce que l'Equateur a été en mesure d'apporter son soutien aux termes de cet accord, et que le comité de gestion « banane », consulté sur le projet de règlement de la Commission définissant le régime à l'importation des bananes dans la Communauté qui sera applicable à compter du 1er juillet 2001, n'a pas été en mesure de rendre un avis (29 voix pour - 6 Etats membres ; 35 voix contre – 6 Etats membres ; abstentions : 23 voix – 3 Etats membres).

M. LAMY souligne l'importance du ralliement de l'Equateur à la solution retenue à l'issue des négociations avec les Etats-Unis.

La Commission approuve la substance du texte du projet de règlement de la Commission repris au document C(2001) 1160/2, et habilite M. FISCHLER, en accord avec M. le PRESIDENT et M. LAMY, à adopter le texte définitif de ce règlement dans toutes les versions linguistiques.

La Commission rend hommage à l'efficacité et au dévouement des services de M. FISCHLER et de M. LAMY, qui par la mobilisation de toutes les énergies disponibles, y compris au cours de deux « *week ends* » successifs dans la phase finale des négociations, ont permis l'aboutissement de ce dossier dans le délai prévu.

14. TRAVAUX DU CONSEIL

(SI(2001) 439)

14.1. DÉROULEMENT DU CONSEIL "AGRICULTURE" - LUXEMBOURG,

24 AVRIL 2001

(SI(2001) 427)

M. FISCHLER informe la Commission sur les délibérations du Conseil « Agriculture » lors de sa réunion du 24 avril 2001. Il note en particulier que le Conseil a :

- trouvé un accord politique sur la proposition du règlement portant ajustement du régime d'aide dans le secteur du coton, ce qui devrait générer des économies budgétaires importantes à l'avenir ;
- adopté des conclusions sur l'intégration des exigences environnementales et du développement durable dans la politique agricole commune, qui seront transmises au Conseil européen en vue de sa réunion de Göteborg en Juin 2001.

En revanche, le Conseil n'a pas été en mesure de trouver une majorité qualifiée sur une proposition de compromis présentée conjointement par la Présidence et la Commission sur la réforme de l'OCM-Sucre.

M. FISCHLER annonce qu'il sera amené à soumettre ce dernier dossier à la Commission avant la prochaine réunion du Conseil « Agriculture » (22-23 mai 2001)

**14.2. DÉROULEMENT DU CONSEIL "PÊCHE"- LUXEMBOURG,
25 AVRIL 2001
(SI(2001) 419)**

M. FISCHLER informe la Commission sur les délibérations du Conseil « Pêche » lors de sa réunion du 25 avril 2001. Il note en particulier :

- les réactions préliminaires mitigées, voire critiques, de la part de certaines délégations, à la présentation par la Commission du Livre vert sur l'avenir de la politique commune de la pêche ;
- l'adoption de conclusions sur l'intégration des exigences environnementales et du développement durable dans la politique commune de la pêche, qui seront transmises au Conseil européen en vue de sa réunion de Göteborg en Juin 2001.

Mme de PALACIO attire l'attention de la Commission sur les préoccupations et l'agitation sociale suscitées, en Espagne, par l'échec des négociations sur l'accord de pêche avec le Maroc.

15. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

**REUNION DES MINISTRES DES FINANCES ET GOUVERNEURS DES
BANQUES CENTRALES (G7/G10) – WASHINGTON, 29 AVRIL 2001
(SEC(2001) 721)**

M. SOLBES informe la Commission sur les délibérations des Ministres des Finances et des Gouverneurs des banques centrales des pays industrialisés (G7/G10) lors de leur réunion à Washington les 28 et 29 avril 2001.

Les éléments essentiels de son intervention sont repris dans la note d'information SEC(2001) 721.

16. DIVERS

16.1. CELEBRATION DE L'INTRODUCTION DES BILLETS ET PIECES EN EUROS

A l'initiative de M. le PRÉSIDENT, la Commission procède à un échange de vues sur la meilleure façon d'accompagner de façon solennelle l'introduction des billets et pièces en euros à la veille du 1er janvier 2002.

A l'issue de cet échange de vues, la Commission décide de procéder à un sondage auprès des autres institutions et de la Banque centrale européenne sur leur intention en la matière, d'organiser le cas échéant une réunion spéciale sur le processus d'introduction de l'euro dans les derniers jours de Décembre 2001, et de charger la DG "Presse et Communication" de préparer un programme d'activités avec les bureaux d'information implantés dans chaque Etat membre.

16.2. AVENIR DE L'UNION

A l'invitation de M. le PRÉSIDENT, M. VERHEUGEN précise le statut exact des propositions de réforme institutionnelle de l'Union, présentées dans la presse comme des propositions formelles des autorités allemandes.

Il indique qu'il s'agit, à ce stade, d'un projet élaboré par un groupe de travail du bureau du SPD qui devrait être adopté par les instances de ce parti au mois de Novembre 2001.

Il souligne que cette initiative s'inscrit également dans le cadre du débat sur le partage de compétences entre l'état fédéral allemand et les « *Länder* », et que le document milite, entre autres, pour une réorientation du financement de la PAC (cofinancement avec les Etats membres), une nouvelle répartition des compétences entre l'Union et les Etats membres (subsidiarité) notamment en ce qui concerne la politique agricole et les politiques structurelles, et une plus

grande transparence dans le processus décisionnel communautaire par la modification de l'architecture institutionnelle (renforcement du pouvoir exécutif confié à la Commission, accroissement des pouvoirs du Parlement européen, notamment dans le cadre de la codécision et de la procédure budgétaire, transformation du Conseil en « Chambre des Etats »).

A la lumière de ces précisions, la Commission conclut qu'il est prématuré de commenter la teneur de ce projet, et qu'il appartiendra, le moment venu, à la Commission d'apporter sa propre contribution au débat, notamment à l'occasion de la publication de son Livre blanc sur la gouvernance.

*

* *

La réunion est close à 12h15.